



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2020 – 016	PLAN BLEU : CORONAVIRUS COVID-19 : STADE 2 MESURES DE PREVENTION SUPPLEMENTAIRES	09.03.2020

A l'attention de l'ensemble des visiteurs, des familles et des proches,

Le Coronavirus semble affecter avec une sensibilité particulière le territoire Français. Nous sommes maintenant passés du stade 1 au stade 2 de la gestion de l'épidémie de Coronavirus COVID-19 en France. Il a pour but de freiner la transmission du virus qui circule actuellement sur le territoire et protéger les zones peu touchées. De nombreux facteurs contribuent à la transmission rapide de ce virus et les personnes âgées installées au sein de la Résidence DEBROU présentent un risque très élevé de développer une forme grave de la maladie car elles sont déjà fragilisées par des pathologies chroniques.

Aussi, dès son apparition en Chine, la Résidence DEBROU a mis en œuvre les mesures nécessaires afin de protéger les résidents accueillis. Tout le personnel médical et paramédical est mobilisé et connaît les mesures à prendre.

Cette politique de prévention déployée doit aujourd'hui être renforcée par des mesures supplémentaires :

Aussi, à compter de ce jour, le lundi 09 mars 2020 :

- 1) Les visites auprès des résidents sont fortement déconseillées. Elles sont de surcroît limitées au créneau horaire suivant : de 15H00 à 19H00, samedi et dimanche compris. Aucune entrée « visiteur » ne sera acceptée en dehors de ces horaires, hors rendez-vous professionnels.
- 2) Tout visiteur doit se laver les mains avant d'entrer au sein de la Résidence DEBROU. Une solution hydro-alcoolique est à votre disposition en tant que de besoin.
- 3) Avant toute entrée, chaque visiteur doit s'assurer qu'il ne présente aucun symptôme de type fièvre, toux, éternuements, Un thermomètre frontal est à votre disposition pour cela. Ce dispositif médical est bien évidemment à utiliser en respectant les règles d'hygiène de lavage des mains (avant utilisation et après utilisation).
- 4) En cas de symptômes de type fièvre, toux, éternuements, température, ou toute autre maladie, la visite aux proches est strictement interdite.
- 5) Il est mis en place un registre des entrées au sein de la Résidence DEBROU : Les visiteurs doivent renseigner le registre après autocontrôle de leur état de santé. Chaque visiteur doit y indiquer : son nom, son prénom, le proche visité, la date de visite, l'heure d'arrivée avec signature.

- 6) Si vous avez séjourné dans une zone « cluster », c'est-à-dire une zone identifiée de circulation active du virus (au moins 2 cas de coronavirus confirmés) il y a moins de quinze jours, la visite à votre proche est strictement interdite.
- 7) Jusqu'à nouvel ordre, il est également fait interdiction aux personnes de moins de quinze ans de rendre visite aux personnes hébergées au sein de la Résidence DEBROU.
- 8) Au sein de la Résidence DEBROU, il est recommandé à chacun de limiter les visites à vos proches dans la durée et au strict nécessaire.
- 9) À tous (résidents, visiteurs, personnel, ...), il est demandé : de ne pas serrer des mains, de ne pas embrasser, d'utiliser des mouchoirs à usage unique, de se laver les mains très régulièrement, de tousser et d'éternuer dans son coude, de garder une distance de sécurité entre deux ou plusieurs personnes, de se protéger la bouche, le nez et les yeux de tout éventuel postillon ou autre projection.
- 10) À tous (résidents, visiteurs, personnel, ...), il est demandé de prendre sa température quotidiennement matin et soir et de surveiller l'apparition d'éventuels symptômes d'infection respiratoire (toux, fièvre, difficultés à respirer...).
- 11) Tous les rassemblements liturgiques sont suspendus au sein de la Résidence DEBROU, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Pour respecter, la liberté de culte de chacun, seules les visites individuelles sont autorisées au sein du logement de votre proche après bien évidemment respect strict des consignes de la présente note.
- 12) Toutes les sorties collectives des résidents sont suspendues ainsi que les échanges intergénérationnels avec les écoles et les collègues, et toute activité collective impliquant l'intervention de plus de 5 personnes extérieures à l'établissement.
- 13) En cas de symptômes de coronavirus uniquement – fièvre importante, toux et difficultés respiratoires - appelez le 15. Ne vous rendez pas directement chez votre médecin traitant, ni aux urgences de l'hôpital.
- 14) Pour toute autre situation et information générale, appelez le numéro vert national suivant : 0 800 130 000 qui vous indiquera la conduite à tenir.
- 15) Si un résident venait à être déclaré porteur du coronavirus, la Résidence DEBROU sera fermée à tous les visiteurs et à tout public extérieur, et ce jusqu'à rétablissement de la situation.
- 16) Des points d'information seront réalisés pour faire état de l'évolution de la situation et des mesures prises par note d'information, ainsi que devant les instances de l'établissement, notamment le Conseil d'Administration et le Conseil de la Vie Sociale.

Le site internet de la Résidence DEBROU www.debrou.fr vous permettra d'obtenir des informations complémentaires.

Sensible aux désagréments que vont entraîner ces mesures de prévention supplémentaires, je vous remercie vivement de votre confiance.

Vous demandant de me signaler immédiatement toute éventuelle difficulté.

Le Directeur

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : Résidents – Familles et Proches – Intervenants extérieurs - Membres du Conseil de la Vie Sociale – Chrono